

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 7 octobre 2019 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Daniel RUNSER, Jean-Marc FREY, Philippe NAAS, Béatrice PINA, André FREY, Laurence GUERRA, Thierry KIEN.

Absent excusé : Pascal NAAS

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019
- 2 - Décision modification n° 2/2019 : achat d'un poste informatique à la mairie
- 3 - Décision modificative n° 3/2019 : augmentation de la participation au périscolaire
- 4 - Projet lotissement « Helsinger » : enquête publique
- 5 - Rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées de SLA
- 6 - Remplacement des ampoules de l'éclairage public
- 7 - Divers
 - 7.1 Radiateurs électriques de la mairie et du logement communal
 - 7.2 Prolongement de trottoirs dans la rue de Wahlbach
 - 7.3 Boîte à livres
 - 7.4 Parcelle rue de Rantzwiller
 - 7.5 Club d'aéromodélisme
 - 7.6 Abri des chasseurs
 - 7.7 Eglise : battants de cloches

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 1^{ER} JUILLET 2019**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. Philippe NAAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 2 - DECISION MODIFICATION N° 2/2019 : ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE A LA MAIRIE

Il a été nécessaire de remplacer en urgence le poste informatique de la mairie, suite à la défectuosité de l'ancien datant de 2012.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer la somme de 1 800 € du compte 2313 de l'opération n° 95 « Protection centre village lors d'orages » vers le compte 2183.

POINT 3 - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2019 : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AU PERISCOLAIRE

Les frais du périscolaire ont augmenté. De ce fait, la participation financière de la commune au SIVOM s'en trouve augmentée aussi (c'est le SIVOM qui paye le périscolaire). Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer la somme de 2 500 € du compte 615221 vers le compte 65737 ».

POINT 4 - PROJET LOTISSEMENT « HELSINGER » : ENQUETE PUBLIQUE

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal approuve par 7 voix pour et une voix contre le principe, le périmètre ainsi que les éléments prévisionnels de l'opération qui concernent le projet de création d'un nouveau lotissement au lieu-dit « Helsinger ».

Le périmètre intègre le chemin, qui est une voie publique communale, reliant la rue de l'église à l'école d'une contenance de 1329 m². Afin d'intégrer cette emprise à l'opération, il convient de procéder au déclassement du domaine public de l'emprise concernée. Préalablement, une enquête publique doit être organisée.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de déclassement d'une partie du chemin reliant la rue de l'église à l'école dans le cadre du projet de création d'un nouveau lotissement au lieu-dit « Helsinger », et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique en vue de ce déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de déclassement d'une partie de l'emprise du chemin d'une contenance de 1329 m² tel que figurant sur le plan joint, autorise le Maire à organiser l'enquête publique relative à ce projet de déclassement, à nommer et à rémunérer le commissaire enquêteur et à signer tous les documents administratifs y afférents.

Toutefois, le Conseil Municipal charge le Maire de trouver une solution pérenne pour maintenir l'accès aux parcelles qui se trouvent enclavées (93, 99, 102, 110, 109, 108, 107).

POINT 5 - RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE SLA

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou d'une réduction des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 26 juin 2019, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce rapport, des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les contributions au SDIS et sur les contributions au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin (Brigade Verte) pour un montant total de 76 399 € venant abonder les Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de ZAESSINGUE n'est pas impactée par ces transferts de charges

Le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

- ↪ vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ↪ vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,
- ↪ vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2019 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe,

- considérant que le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité de ses membres,
- considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseil Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 26 juin 2019 joint en annexe.

POINT 6 - REMPLACEMENT DES AMPOULES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Il serait possible pour la commune de remplacer toutes les ampoules de l'éclairage public par des LEDS. L'opération, d'un montant de 22 512 € TTC, est subventionnée à hauteur de 50 % sur le HT par EDF et SLA et générerait des économies d'énergie à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de faire établir un second devis. Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion.

POINT 7 - DIVERS

7.1 Radiateurs électriques de la mairie et du logement communal

Les radiateurs électriques de la mairie et du logement communal, qui ont 30 ans, sont très énergivores. Le Maire propose de faire établir plusieurs devis pour les faire remplacer et de se renseigner pour savoir si cette opération pourrait être subventionnée au titre des économies d'énergie.

7.2 Prolongement de trottoirs dans la rue de Wahlbach

Etant donné les travaux actuels dans la rue de Wahlbach (renouvellement des conduites d'eau potable) et étant précisé qu'il sera interdit de rouvrir la RD 21 II une fois que le Département aura renouvelé la couche de roulement, le Maire propose au Conseil Municipal de faire chiffrer le prolongement du trottoir dans la rue de Wahlbach en direction du pont côté pair.

Dans ce cadre, M. Jean-Marc Frey suggère d'en profiter et de faire chiffrer la pose d'un nouveau revêtement sur le trottoir dans la rue de Magstatt, à l'entrée du village, côté impair.

7.3 Boîte à livres

Mme Egler suggère de créer une boîte à livres à l'intérieur même de l'abri bus. M. Daniel Runser cède gratuitement à la commune une armoire qui pourrait convenir, que le service technique aurait simplement à poncer et à peindre. Cette armoire pourrait être ensuite installée à l'intérieur de l'abri bus. Des livres y seraient entreposés à la disposition des lecteurs.

7.4 Parcelle rue de Rantzwiller

La commune est propriétaire d'une parcelle triangulaire dans la rue de Rantzwiller. Cette parcelle a été récemment déboisée pour faciliter la construction d'une nouvelle maison individuelle.

7.5 Club d'aéromodélisme

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un club d'aéromodélisme de la région est à la recherche un terrain situé en dehors de la zone d'habitation pour y faire voler leurs machines. Le club s'engagerait à payer un loyer au propriétaire.

7.6 Abri des chasseurs

M. Philippe NAAS signale au Conseil Municipal que le locataire de la chasse a fait installer plusieurs cabanons au niveau de l'abri de chasse, sans autorisations préalables. De plus, l'endroit est le rendez-vous de plus en plus fréquent de rencontres musicales nocturnes et très bruyantes. Le Maire ira très rapidement constater sur place.

7.7 Remplacement des battants de cloches

A la suite de la réunion du 1^{er} juillet 2019, M. André Frey, membre du Conseil Municipal et représentant le Conseil de Fabrique, informe les conseillers présents que le Conseil de Fabrique prendra en charge intégralement les frais de remplacement des battants de cloches 1 et 2 de l'église (3 552 € TTC). Le Maire remercie le Conseil de Fabrique.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire :

Roger ZINNIGER

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 7 octobre 2019</p>

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019
- 2 - Décision modification n° 2/2019 : achat d'un poste informatique à la mairie
- 3 - Décision modificative n° 3/2019 : augmentation de la participation au périscolaire
- 4 - Projet lotissement « Helsingier » : enquête publique
- 5 - Rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées de SLA
- 6 - Remplacement des ampoules de l'éclairage public
- 7 - Divers
 - 7.1 Radiateurs électriques de la mairie et du logement communal
 - 7.2 Prolongement de trottoirs dans la rue de Wahlbach
 - 7.3 Boîte à livres
 - 7.4 Parcelle rue de Rantzwiller
 - 7.5 Club d'aéromodélisme
 - 7.6 Abri des chasseurs
 - 7.7 Eglise : battants de cloches

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Daniel RUNSER	1 ^{er} Adjoint		
Jean-Marc FREY	2 ^{ème} Adjoint		
Pascal NAAS	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
André FREY	Conseiller		
Thierry KIEN	Conseiller		
Laurence GUERRA	Conseillère		
<i>Jean-Charles LIBIS</i>	<i>Conseiller</i>	<i>Démission en date du 16/11/2015</i>	
<i>Francis SCHULLER</i>	<i>1er Adjoint</i>	<i>Décédé le 01/01/2016</i>	

